

Infos juin 2021

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Le règlement général sur la protection des données en vigueur depuis le 25 mai 2018 s'applique aux données nécessaires à l'envoi de la newsletter. La plus stricte confidentialité s'applique à ces données qui ne seront jamais cédées ni échangées. Si vous souhaitez obtenir des informations quant au traitement de ces données ou les faire rectifier, informez-moi de vos demandes auxquelles je répondrai immédiatement. Si vous souhaitez vous désinscrire et faire supprimer les données vous concernant, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante : jpn.avocat@skynet.be

Amendes de circulation routière : combien cela coûte-t-il devant le tribunal de Police ?

Dans les infos de février, j'ai examiné les amendes à payer en cas de perception immédiate ou de transaction proposée par le Parquet. S'il n'y a ni perception immédiate ni transaction ou si le conducteur refuse ces solutions, le conducteur est cité devant le Tribunal de Police.

Devant ce tribunal, soit le conducteur est acquitté et, dans ce cas-là, il ne doit rien payer.

Soit il est condamné à payer une amende dont le montant dépend de divers critères dont notamment le tarif prévu par la loi, la gravité des faits, les antécédents et l'âge du conducteur. Il faut également avoir de la chance car certains magistrats sont plus sévères que d'autres.

Les amendes ont la particularité d'être multipliées par 8. La fourchette moyenne va de 400€ (50 X 8) à 1.600€ (200 X 8) et même plus avec parfois des peines de prison dans des cas graves. Aux amendes s'ajoutent les frais de justice d'environ 100€.

Enfin s'y ajoute la contribution à deux fonds.

1. Le fonds d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence, en général 25€ (X 8) soit 200 €. Ce fonds a été créé pour aider les victimes d'agression confrontées à l'insolvabilité des personnes condamnées pour actes de violence. Les condamnations pour infractions de circulation routière constituent la principale ressource de ce fonds.
2. Le fonds d'aide juridique (somme de 20€ non multipliée) qui permet aux plus démunis de bénéficier d'un avocat Pro Deo

Si on additionne tous ces montants, on se situe fréquemment dans une fourchette de 700 à 1000€ avec risque de devoir payer beaucoup plus, notamment pour les sociétés.

Même si les justiciables peuvent se défendre seuls devant le tribunal de Police, il est préférable de consulter un avocat car il y a non seulement un risque d'amende importante mais aussi un risque de déchéance de permis de conduire (8 jours à 5 ans) et même le risque de devoir repasser l'examen théorique et pratique et/ou de se voir imposer un examen médical ou psychologique.

Presque tous les contrats « Responsabilité civile auto » contiennent une garantie « protection juridique » qui couvre la défense en justice avec libre choix de l'avocat en cas de poursuites judiciaires non seulement en cas d'accident mais aussi pour les infractions de la route commises en l'absence d'accident.

Nouveau: le passage à niveau de Wavre sera bientôt équipé de radars automatiques

De même que Termonde et Anvers, Wavre a été sélectionnée par Infrabel pour tester l'installation de radars automatiques permettant de reconnaître les plaques d'immatriculation et de verbaliser les véhicules franchissant le feu rouge au passage à niveau. Une étude réalisée, au passage à niveau de Termonde, par l'institut Vias a constaté 45 franchissements du feu rouge par jour !

Jean-Pol Nijs

Avocat

Spécialisé en droit de la circulation routière

Infractions – Accidents - Assurances - Indemnisation de tous les dommages

jpn.avocat@skynet.be www.droitdesaccidents.be